

délégués de ces Chambres l'avantage de prendre part à tous les travaux ultérieurs de cette réunion annuelle ?

Sur proposition de M. Ph. Paradis, premier vice-président de la Fédération, secondée par M. D. T. Bouchard, délégué de la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe, il est unanimement résolu d'admettre de suite comme membres de notre Fédération les Chambres de Joliette, de Saint-Basile de Portneuf, de Lachine, de Fraserville et le Board of Trade de Sherbrooke, et de leur reconnaître la faculté de prendre part à tous les travaux ultérieurs de cette réunion annuelle.

RAPPORT D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Lecture est donnée du rapport du Secrétaire-Trésorier qui établit que la Fédération n'a aucune dette passive.

M. ISAÏE PRÉFONTAINE. — Ce n'est pas sans raison que j'ai fait allusion à la bienveillance de la Chambre de commerce du District de Montréal. Outre le montant des avances pécuniaires qui est mentionné dans ce rapport financier, que de services ne nous a-t-elle pas rendus dans le cours de l'année ! Rien n'a manqué, et réellement pour une fondation nouvelle, je me demande si déjà nous n'avons pas quelques années d'existence et je dois vous déclarer que je considère comme de très bon augure cette première année. J'espère que l'an prochain, non seulement nous aurons l'appui de cette institution mais que toutes les Chambres-Sœurs de cette Province rivaliseront de zèle et que nous obtiendrons des résultats encore plus considérables que ceux de cette année.

VOTE DE REMERCIEMENTS AU PRÉSIDENT

DE LA FÉDÉRATION AINSI QU'À LA

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

M. PHILIPPE PARADIS. — Après l'acte de générosité qui vient de nous être communiqué de la part de M. Préfontaine, je crois exprimer les sentiments de cette assemblée en disant que le devoir nous incombe d'offrir nos remerciements à celui qui l'a accompli. En conséquence, je propose, appuyé par M. Dubuc, que la Fédération des